



ace europe

ACE European Group limited
Le Colisée
8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex

33 (0)1 55 91 45 45 Tél
33 (0)1 56 37 41 71 fax
www.aceeurope.com

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez de la garantie «ACE Business Class» lors de vos déplacements professionnels dans le monde entier 24 heures sur 24. Vous trouverez ci-après :

- Des conseils pour l'utilisation des garanties d'assistance et d'assurance en cas de sinistre,
- Un modèle de carte d'assistance.

Conseils pour l'utilisation de l'assistance

- Lorsque vous partez en mission professionnelle, emportez votre carte d'assistance avec vos documents de voyage.
- Lorsque vous faites appel aux services de ACE Assistance, n'omettez pas de communiquer votre nom, le nom de votre entreprise et le numéro de référence qui figure sur votre carte.
- Notez également le numéro de téléphone de ACE Assistance ainsi que votre référence, dans vos documents personnels.
- Avant votre départ, laissez votre planning de voyage à un collaborateur ou à l'un de vos proches.
- Appelez ACE Assistance avant d'engager toute dépense importante.

Conseils en cas de sinistre assurance

- Vous ou vos bénéficiaires devez déclarer par écrit auprès de ACE Europe tout sinistre connu dans les 5 jours ouvrés en précisant les circonstances du sinistre.
- A l'étranger vos frais médicaux seront directement pris en charge en cas d'hospitalisation par ACE Assistance après vérification par le service d'admission de l'hôpital de la validité de votre carte.
- Vos frais médicaux hors hospitalisation vous seront remboursés à votre retour sur justificatifs originaux.
- En cas de détérioration, vol ou destruction de bagages, vous devez déposer une plainte auprès des autorités locales compétentes dans les 24 heures suivant le sinistre et envoyer à ACE Europe votre déclaration dans les 10 jours maximum.

Voici votre modèle de carte d'assistance voyages « ACE Business Class »

Conservez votre modèle de carte « ACE Business Class » précieusement avec vos documents personnels.

Il contient les informations concernant vos garanties d'Assurance et d'Assistance ainsi que le numéro à contacter en cas d'urgence.

Garantie Frais Médicaux hors du pays de domicile

Cette garantie s'applique à l'occasion des Missions Professionnelles effectuées dans le monde entier à l'Exclusion du Pays de Domicile.

Cette garantie est acquise, sans limitation de somme mais dans la limite de **Cinq Cent jours** par Sinistre, en cas d'Accident ou de Maladie, et prend en charge les frais consécutifs à une Hospitalisation ainsi que tous les frais de consultation, les frais pharmaceutiques, les frais de radiographie et d'analyses médicales, **après déduction des remboursements de la Sécurité Sociale et de tout autre organisme complémentaire.**

L'ensemble de ces frais doit être exclusivement prescrit par un praticien légalement habilité à la pratique de son art et titulaire des diplômes requis dans le pays où il exerce.

- **En cas d'Hospitalisation sur le lieu de la Mission, les frais en découlant sont pris en charge directement par ACE ASSISTANCE.**
- **En cas d'Hospitalisation, l'Assuré doit obligatoirement prendre contact avec ACE ASSISTANCE dès son arrivée au Service d'Admission.**

ACE European Group Limited
Succursale pour la France : Le Colisée 8, avenue de l'Arche - 92419 Courbevoie Cedex
Numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre - APE 65 12Z

Assistance Monde entier

En cas d'urgence, contactez
ACE ASSISTANCE

7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

ZONE EUROPE

Tel. : +33 (0)1 41 85 22 96
Télécopie +33 (0)1 41 85 85 71

ZONE AMERIQUE

Tel. : +1 240 330 15 54
Télécopie +33 1 41 85 85 71

ZONE ASIE

Tel. : +1 86 21 61 29 79 93
Télécopie +33 1 41 85 85 71

En précisant le Numéro de Police
Et la Convention N BX9

Important : Cette carte est strictement réservée à l'usage de la société souscriptrice et de son collaborateur Assuré.



Société souscriptrice :
FRANCE VETERINAIRE INTERNATIONAL

Votre référence :
N°Police: FRBBBA01366
N° de convention: BX9

Informations web

www.acebusinessclass.fr
- Infos médicales et voyages



LES GARANTIES DE « ASSURANCE ACCIDENTS MISSIONS »

ASSURANCES

	NATURE DES GARANTIES DE BASE	MONTANT	TERRITORIALITE
A	Capital Décès Accidentel <ul style="list-style-type: none"> Forfait Famille Capital Décès Accidentel pour le Conjoint accompagnant Capital Décès Accidentel pour les Enfants accompagnants 	Voir Conditions Particulières Majoration de 10% du Capital Décès Forfait 30 000 € Forfait 5 000 €	Monde Entier
B	Capital Décès supplémentaire en cas d'Accident aérien	30 000 €	Monde Entier
C	Capital Invalidité Permanente Totale ou Partielle accidentelle (Barème Européen - sans franchise) <ul style="list-style-type: none"> Forfait Famille Capital Invalidité Permanente pour le Conjoint accompagnant Capital Invalidité Permanente pour les Enfants accompagnants 	Voir Conditions Particulières Majoration de 10% du capital IP 30 000 € 30 000 €	Monde Entier
D	Coma suite à un Accident du Salarié	2% du capital Décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines et plafonné à 300 000 €	Monde Entier
E	Décès suite Accident cardiaque et Accident vasculaire cérébral	50% du Capital Décès plafonné à 300 000 €	Monde Entier
F	Maximum garanti en cas de Décès et d'Invalidité Accidentels	Voir Conditions Particulières	Monde Entier
G	Frais Médicaux hors du pays de domicile de l'Assuré <ul style="list-style-type: none"> Remboursement des frais réels sans franchise Prise en charge en cas d'hospitalisation 	A concurrence de 10 000 000 €	Hors pays de domicile de l'Assuré
H	Frais Médicaux dans le pays d'origine de l'Assuré Remboursement des frais consécutifs à une hospitalisation à l'étranger au cours d'une mission professionnelle (sans franchise)	A concurrence de 20 000 € pendant 30 jours à compter du retour au pays de domicile de l'Assuré	Uniquement dans le pays de domicile de l'Assuré
I	Prise d'otage <ul style="list-style-type: none"> Franchise 3 mois et payable au maximum pendant 3 ans 	Prise en charge du salaire à concurrence de 100 000 €/an	Hors pays de domicile de l'Assuré
J	Incidents de voyage : <ul style="list-style-type: none"> Retard d'avion, annulation de vol (franchise de 4 heures) Manquement de correspondance (franchise de 6 heures) Retard dans la livraison des bagages (franchise de 24 heures) Détournement aérien Avance de fonds 	A concurrence de 300 € A concurrence de 300 € A concurrence de 600 € A concurrence de 3 000 € A concurrence de 15 000 €	Monde Entier
K	Détérioration, Perte, Vol, ou destruction : <ul style="list-style-type: none"> des bagages personnels du matériel informatique professionnel Sans franchise	A concurrence de 5 000 € A concurrence de 3 000 €	Monde Entier
L	Perte, vol ou destruction des échantillons :	A concurrence de 3 000 €	Monde Entier
M	Assistance Juridique (paiement d'honoraires) :	10 000 €	Hors pays de domicile de l'Assuré
N	Avance sur Caution Pénale :	60 000 €	Hors pays de domicile de l'assuré
O	Indemnité en cas de « sur réservation » sur avion de ligne	50 €	Monde Entier



ace europe



P	Evacuation politique et catastrophes naturelles	Billets d'avion	Monde Entier
Q	Annulation ou modification de voyage	A concurrence de 5 000 €	Monde Entier
R	Frais de recherche et de secours	A concurrence de 5 000 €	Monde Entier
	Responsabilité Civile "Vie Privée" :		Hors pays de domicile de l'Assuré
	▪ Tous dommages corporels, matériels et immatériels plafonnés à :	5 000 000 €	sur USA et Canada
S	▪ Intoxications alimentaires	1 500 000 €	Hors pays de domicile de l'Assuré
	▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (Franchise de 150 € par sinistre)	1 500 000 €	Hors pays de domicile de l'Assuré

LES PRESTATIONS DE «ASSURANCE ACCIDENTS MISSIONS»

SERVICES ASSOCIES

	NATURE DES GARANTIES DE BASE ET DES PRESTATIONS	PLAFOND	TERRITORIALITE
T	Soutien de la Famille en cas de Décès de l'Assuré	Accompagnement psychologique Conseils et informations dans les démarches administratives	France Métropolitaine
U	Aménagement du domicile en cas d'Invalidité Permanente supérieure à 33%	A concurrence de 15 000 €	France Métropolitaine
V	Service d'Informations sur les prestations utiles à la gestion du handicap et aide à la réadaptation à la vie quotidienne	Informations et Services	France Métropolitaine
W	Assistance psychologique	Prise en charge des consultations à hauteur de 2 000 €	Monde Entier
X	Assistance Informations et aide à l'entreprise : ▪ Services d'informations concernant les visas ▪ Services d'informations concernant les vaccinations ▪ Conseils médicaux ▪ Annulation, report de rendez-vous ▪ Transmission de documents (perte, vol, destruction, oubli) ▪ Recherche de prestataires locaux ▪ Transmission de messages ▪ Assistance passeport, pièces d'identité	Informations et Services Informations et Services Informations et Services Organisation du Service Organisation du Service Organisation du Service Organisation du Service Organisation du Service	Hors pays de domicile de l'Assuré
Y	Assistance aux personnes : ▪ Transport médical d'urgence ▪ Envoi d'un médecin sur place ▪ Rapatriement vers le domicile ▪ Retour du Conjoint et des Enfants accompagnants en cas de rapatriement de l'Assuré ▪ Rapatriement du corps en cas de décès ▪ Frais de cercueil ▪ Accompagnement du défunt ▪ Rapatriement en cas d'attentat ou d'agression subie ▪ Frais de voyage d'un collaborateur de remplacement ▪ Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un Parent ▪ Retour anticipé en cas de dommages graves au domicile ▪ Retour anticipé du Dirigeant en cas d'événements graves à l'entreprise ▪ Présence de trois membres de la famille auprès de l'Assuré hospitalisé	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels A concurrence de 3 000 € Biller A/R pour un proche et prise en charge des frais de séjour (250 €/jour – maximum 3 jours) Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels 250 €/jour - maximum 5 000 € Frais Réels	Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier

Assurance Accidents Groupe



<ul style="list-style-type: none"> ▪ Envoi de médicaments indispensables ▪ Retour anticipé en cas de naissance prématuré d'un enfant ▪ Prise en charge des frais de prolongations de séjour de l'Assuré ▪ Retour de l'Assuré sur son lieu de mission ▪ Envoi d'un médecin auprès d'un Enfant resté au domicile ▪ Garde des Enfants de moins de 16 ans ▪ Récupération du véhicule de l'Assuré 	<p>Frais Réels Frais Réels 250 €/jour - maximum 2 000 €</p> <p>Frais Réels Frais Réels A concurrence de 500 € Frais Réels</p>	<p>Monde Entier Monde Entier Monde Entier</p> <p>Monde Entier France Métropolitaine France Métropolitaine France Métropolitaine</p>
<p>Portail Extranet d'information et prévention voyage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide pays ▪ Guide pratique des voyages ▪ Dossier personnel en ligne (portefeuille électronique) ▪ Dossier médical d'urgence en ligne ▪ Portefeuille électronique 	<p>Informations et Services</p>	<p>Monde Entier</p>

ACE European Group Limited

Siège Social : 100 Leadenhall street - Londres, EC3A 3BP - Royaume Uni.

Société de droit étranger au capital de 544.741.144 £ enregistrée au registre de commerce et des compagnies de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro : 1112892.

Autorité de contrôle : Financial Services Authority 25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres. E14 5HS Royaume Uni.

Dans certains cas, le contrôle peut être exercé dans des conditions différentes de celles applicables au Royaume Uni.

Votre contrat est soumis à la loi Française et à la réglementation du Code des Assurances.

Direction Générale pour la France : La Collisée 8, avenue de l'Arche - 92419 Courbevoie Cedex

Numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre - APE 65.12Z